

# **Compte rendu de la séance du 30 juin 2017**

## **COMMUNE DE COUZOU**

**Séance du 30 juin 2017**

---

Date de la convocation: 23/06/2017

*L'an deux mille dix-sept et le trente juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de*

**Présents** : Daniel BOUDOT, Odette PEYRONNENC, Nadine PENCHENAT-LAUBIE, Sandrine RIVIERE, Nadine BAPTISTE, Anne BAZALGUES, Laurent CLAVEL, Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT, Claude LAGARDE, Edith LANDOIS

**Représentés**: Emmanuel ROY DE LACHAISE par Laurent CLAVEL

**Excusés**:

**Absents**:

**Secrétaire de séance**: Anne BAZALGUES

---

Secrétaire(s) de la séance:

Anne BAZALGUES

### **Ordre du jour:**

Désignation secrétaire,  
approbation compte rendu du conseil du 22 juin.

- 1 Désignation du délégué du conseil municipal et des suppléants en vu des élections du sénateur,
- 2 Délibération pour conserver l'accompagnement scolaire des enfants en maternelle pour 2017/2018.

Questions et informations diverses

Approbation du Conseil du 22 juin :

Monsieur le Maire reverra la rédaction du paragraphe comportant les règles l'utilisation du foyer et la présentera au prochain Conseil.

## **Délibérations du conseil:**

### **Délibérations :**

1 – Désignation du délégué du Conseil Municipal et des suppléants en vue des élections des Sénateurs

Monsieur le Maire rappelle que la Mairie a reçu un courrier demandant que le Conseil de chaque commune se réunisse impérativement le 30 juin afin de désigner les personnes devant voter aux élections sénatoriales du 24 septembre.

Notre commune, compte tenu de son nombre d'habitants, a droit à 1 délégué titulaire et 3 suppléants. Le vote sera séparé pour chacune de ces 2 catégories. Il sera fait appel à candidature et un vote à bulletin secret aura lieu. Chacun peut se présenter et un conseiller désigné mais non candidat aussi. A l'issue du dépouillement la personne désignée peut refuser le mandat qui lui a été donné. Dans ce cas un nouvel appel à candidature est fait et un nouveau vote devra intervenir.

Pour le poste de délégué(1 personne), appel de candidature :

- S'est porté candidat :
  - Monsieur BOUDOT Daniel

Aucun autre candidat ne s'est fait connaître.

**Vote :** 11 voix pour, Monsieur Boudot Daniel élu délégué.

Pour les postes de délégués suppléants (3 personnes) , appel de candidature :

- se sont porté candidates
  - Madame PEYRONNENC Odette,
  - Madame LAUBIE Nadine,
  - Madame RIVIERE Sandrine .

Aucun autre candidat ne s'est fait connaître.

**Vote :** 11 voix pour à chacune des candidates.

Madame PEYRONNENC Odette , Madame LAUBIE Nadine et Madame RIVIERESandrine sont déclarées élues.

Une fois les documents remplis, les documents ont été porté au BASTIT et ensuite regroupés et amené à la Sous-Préfecture de GOURDON.

2 – Délibération pour conserver l'accompagnement scolaire des enfants en maternelle pour 2017/2018

Monsieur le Maire évoque la position du Conseil Départemental quant à l'accompagnement scolaire des enfants « maternelle de – de 4 ans » : la compétence transport scolaire est maintenant régionale. Pour l'année 2017 il avait été consenti une prorogation.

Monsieur le Maire avait écrit à notre Conseillère Départementale pour regretter cette position qui permet au Département d'économiser sur le dos des communes. Renseignement pris auprès du service concerné, Couzou n'aurait pas de somme à payer car depuis 3 ans nous n'avions aucune personne dans le bus scolaire depuis notre commune.

Monsieur le Maire propose de s'associer à une motion émanant de l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) protestant de cette décision:

## DÉLIBÉRATION

A compter du 1er septembre 2017, la Région deviendra compétente en lieu et place du département en Transports Scolaires.

En application de ce transfert de compétence, la Région succèdera au département dans l'ensemble de ses droits et obligations à l'égard des tiers.

Si, après concertation avec la Région, le Département assurera ce service par délégation pour la préparation de l'année scolaire 2017/2018, cette modification des compétences soulève à terme plusieurs questions au regard des services rendus à la population de notre département rural :

- 1) **sur la question de la gratuité** : le Conseil Départemental avait délibéré et mis en place la gratuité des Transports Scolaires, afin de permettre un accès égal à tous au service public de l'éducation, les regroupements pédagogiques impliquant une obligation de transport du fait de l'éloignement des écoles.
  
- 2) **accompagnements scolaires** : Le Conseil Départemental a décidé la suppression des accompagnateurs dans les Transports Scolaires, prévus à l'article 5-4 du RI. (*Dans le souci d'améliorer la sécurité et la qualité du transport scolaire, le Département affecte un accompagnateur scolaire dans les véhicules de plus de 9 places transportant au moins 4 élèves ayant droit scolarisés en classes maternelles. Ces agents départementaux veillent, en outre, à faire respecter le règlement sur la sécurité et la discipline*). Il s'agissait d'une spécificité lotoise et d'une politique volontariste portée par le Département dans le cadre de la clause générale de compétence, supprimée par la loi NOTRe. Ce dispositif n'a donc pas été retenu dans les éléments constitutifs du transfert de compétence, du Département vers la Région. Le Département propose aux communes ou communautés de communes qui le souhaitent une aide financière transitoire pour faciliter la poursuite de ce dispositif d'accompagnement à leur niveau en participant à hauteur de 50%.

### **Considérant :**

- le transfert de la compétence Transports Scolaires à la Région
- la responsabilité de l'organisateur en matière de Transports Scolaires,
- la nécessaire sécurité à assurer dans les Transports Scolaires,
- la baisse récurrente des DGF attribuées aux communes,

- la non diminution des impôts départementaux pour un service moindre,

**Le conseil municipal de *COUZOU*, réuni le 30 juin 2017 :**

**- afin de faciliter la poursuite du dispositif d'accompagnement sollicite le Conseil Départemental pour une participation à hauteur de 50 %.**

**Le Conseil se vote à l'unanimité pour l'envoi de cette motion**

**Questions et informations diverses :**

- Monsieur le Maire informe les Conseillers que le matin même une réunion du Syndicat Départemental du Numérique s'est tenue à Thégra. Les départements de l'Aveyron et de la Lozère souhaitent fibre l'ensemble du réseau maintenant et ne pas attendre un autre programme au-delà de 2020. Actuellement les appels d'offre sur la pose de fibre sont pratiquement à la moitié du prix qui était envisagés au début du processus. Un comité syndical doit se tenir fin juillet et cette position serait étendue à notre département. Le cheminement serait le suivant : le satellite pour les lieux isolés, plus de WI-FI mais la fibre arriverait aux sous-répartiteurs. Le renforcement se ferait sur les lignes actuelles et permettrait du haut débit (au-delà de 30 M octets. Par contre les bassins de vie prévus à la fibre chez l'habitant seront réalisés. Une fois ce premier programme terminé (2019) une seconde phase verrait s'étendre la fibre sur les lieux les moins bien servis dans les 5 années qui suivront. A ce moment-là un autre programme verra le jour. Actuellement des aides importantes sont allouées au numérique et le plan plus large envisagé de fibrage pourrait être éligible dans celui qui est en cours. Attendre plus tard risquerait d'être exclus de ces financements. Pour info, notre commune est prévue au renforcement sur cuivre vers le 4<sup>ème</sup> trimestre 2018. Actuellement les études doivent être réalisées sur notre commune. Nous sommes tributaire du raccordement du sous-répartiteur de Rocamadour « gare » par lequel nous sommes raccordés (programme 93 sur les 100 prévus). Comme dit plus haut le choix doit se faire officiellement fin juillet. A suivre.
- Une rencontre a eu lieu le 23 juin avec Aurélien PRADIE. Des commissions englobant les compétences sont prévues et chacun(e) pourra s'inscrire et ainsi participer. Ces réunions permettront de balayer les compétences des uns et des autres et réfléchir ensuite à celles que nous exercerons et qui actuellement ne sont pas prises. Par ailleurs, la communauté de Labastide-Murat a modifié le contrat avec le bureau d'études et ainsi remis à jour les besoins. Aujourd'hui aucune nouvelle au sujet du rendu du tribunal. Une fois ce document positif transmis, la Préfecture sera saisie, qui elle-même demandera aux communautés de demander aux communes d'accepter les départs et à l'issue les communautés voteront

définitivement. Le processus durera au moins 3 mois et nous ne savons pas si le terme de 2017 sera tenu.

- Le 29 juin une soirée d'observation des étoiles est prévue avec le club ACL de Gramat à Belugue. Tout le monde y est cordialement invité. Une somme de 150€ est demandée pour l'organisation sous forme de subvention ou d'aide.
- Piscine : la communauté a alloué 6 entrées à notre commune. Ceux qui le souhaitent peuvent les retirer à la Mairie.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h.

Le prochain conseil sera déterminé par l'actualité et aucune date n'est encore fixée.

LISTE DE PRESENCE  
Réunion du 30/06/2017

**Date de la convocation: 23/06/2017**

NOM	FONCTION	SIGNATURE
BOUDOT Daniel	Maire	
PEYRONNENC Odette	Adjointe Au Maire	
PENCHENAT-LAUBIE Nadine	Adjointe Au Maire	
RIVIERE Sandrine	Adjointe Au Maire	
BAPTISTE Nadine	Conseillère Municipale	
BAZALGUES Anne	Conseillère Municipale	
CLAVEL Laurent	Conseiller Municipal	
DENIMAL-CLIN/BONNEFONT Christine	Conseillère Municipale	
LAGARDE Claude	Conseiller Municipal	
LANDOIS Edith	Conseillère Municipale	
ROY DE LACHAISE Emmanuel	Conseiller Municipal	Représenté par CLAVEL Laurent